

Présents : BARTHOD Jean-Louis, BOUET Lynda, BOUET Rose, DE MOYA Charline, DE TATA Bernard, LEMAIRE Monique, MAYNARD Lugdivine, MERIAUX Philippe, PERRON Jean-Claude, STEFF Thierry, VIDAL Jean-Luc.

Le conseil municipal s'est réuni dans la salle des fêtes de Barras le 5 juin 2020 en présence du public et en respect des règles édictées par l'état d'urgence sanitaire. Suite à l'élection du Maire et des adjoints lors du dernier conseil, il a été nécessaire de statuer sur plusieurs points cités ci-dessous, Aurélie VERPILLAT était secrétaire de séance.

Lecture et signature de la charte des élus :

Lors de la campagne électorale il a été élaboré une charte citoyenne que chaque élu s'engage à respecter, celle-ci a été lu et signé par chacun, elle sera affichée en Mairie tout le long du Mandat.

Délégations données au Maire :

Il y a 29 Délégations que l'ensemble des conseillers ont pris le temps d'étudier une à une. Chaque décision prise par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été attribuées devra faire l'objet d'une information au minima lors du conseil municipal suivant.

Il a été proposé de donner les 29 délégations au Maire.

Voté et approuvé à l'unanimité

Désignation des délégués au SIVU des écoles de Thueyts

Il a été proposé en Titulaire DE MOYA Charline et MAYNARD Lugdivine en Suppléant : BOUET Lynda et VIDAL Jean-Luc.

Voté et Approuvé à L'unanimité

Désignation des délégués au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche :

Il a été proposé : en Titulaire : BOUET Lynda et en Suppléant PERRON Jean-Claude.

Voté et Approuvé à L'unanimité

Désignation du représentant au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ardèche pour le collège des communes de l'arrondissement de Largentière :

Il a été proposé en représentant : MERIAUX Philippe

Voté et Approuvé à L'unanimité

Désignation des représentants au Groupement Forestier de Barnas

Malgré que les statuts du groupement forestier ne prévoient qu'un représentant par membre associé, Il a été proposé : Vidal Jean-Luc comme lez' représentant officiel et en second représentant DE TATA Bernard.

Voté et Approuvé à L'unanimité

Désignation des Membres de la commission d'Appel D'offre :

Il a été proposé de désigner en plus du Maire qui en fait partie de Droit : DE TATA Bernard, PERRON Jean-Claude et MERIAUX Philippe

Voté et approuvé à L'unanimité

Désignation de deux délégués à la commission du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de commune Ardèche sources et Volcans :

Il a été proposé, sachant qu'il faut obligatoirement celui qui siègera au bureau communautaire : BOUET Lynda et DE TATA Bernard

Voté et Approuvé à L'unanimité

Désignation d'un élu référent Forêt pour l'Association des communes Forestières d'Ardèche :

Il a été proposé : BARTHOD Jean-Louis

Indemnités de fonction des élus.

Il a été proposé :

- Premièrement ; malgré que l'augmentation de l'enveloppe financière permis pour l'indemnité des élus semble justifiée dans les petites communes comme la nôtre, vu que l'Etat qui a décidé cette augmentation ne la compense pas à due proportion, la totalité de cette enveloppe ne sera pas utilisée.
- Deuxièmement, l'ensemble des conseillers municipaux pourront toucher une indemnité au-delà de l'exécutif, quitte à ce que chaque conseiller la refuse ou la reverse sous forme de don.
- Troisièmement, par mois le Maire touchera 891,80 € d'indemnité brute, la 1^{ère} adjointe 385,05 €, la 2^{ème} et le 3^{ème} adjoint 250 € chacun, et les conseillers municipaux qui ne le refuseront pas 30 € chacun.
- Quatrièmement, le sujet sera remis en délibération début 2021.
- Cinquièmement ; si un dossier entraîne de lourd frais de déplacement pour un élu, le conseil municipal se réserve la possibilité de décider par délibération de les rembourser.

Il a été voté : 11 voix Pour, pour le montant des indemnités du Maire et des adjoints.

5 voix Pour, 5 abstentions et 1 voix contre, pour l'indemnisation à 30 € des conseillers municipaux.

La proposition est donc approuvée.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020.

Il a été proposé de conserver les mêmes taux qu'en 2019, même si les conseillers municipaux sont conscients que l'effort demandé aux contribuables de Barnas est important.

Avant d'envisager une éventuelle baisse des taux dans les années à venir, la Commission Communale des Impôts Directs doit vérifier, par soucis d'égalité de traitement, s'il n'y aurait pas des régularisations à faire, et le conseil municipal souhaite avoir une meilleure lecture des budgets de notre commune.

Voté et approuvé à l'unanimité.